



info

TECHNOLOGIES ORTHOPEDIQUES I CP 340 I JUILLET 2026

CONTENU

- 1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} juillet 2026 - ouvriers
- 2 Sécurité d'existence

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



1 . SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2026 - OUVRIERS

Les salaires des ouvriers sont indexés chaque trimestre. Ainsi, les salaires des ouvriers sont indexés de 1,0 % au 1^{er} juillet 2026. Tant les salaires minima que les salaires réels sont indexés.

A partir du 1^{er} juillet 2026, les salaires horaires minima des ouvriers s'élèvent à :

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

Catégorie I	16,0985 €
Catégorie II	17,2710 €
Catégorie III	18,8740 €
Catégorie IV	20,4345 €
Catégorie V	22,2545 €

PROTHÈSES ET ORTHÈSES

Catégorie I	15,3910 €
Catégorie II – C.2.1	16,4310 €
Catégorie II – C.2.2	16,8990 €
Catégorie II – C.2.3	16,8990 €
Catégorie II – C.2.4	17,3725 €
Catégorie II – C.2.5	17,6155 €
Catégorie II – C.2.6	17,6155 €
Catégorie III	18,0860 €
Catégorie IV – C.4.1	18,7965 €
Catégorie IV – C.4.2	19,5070 €
Catégorie V	20,4460 €

BANDAGISTES

Catégorie I	15,4900 €
Catégorie II	16,6665 €
Catégorie III	17,8435 €

2. SÉCURITÉ D'EXISTENCE

Depuis le 1^{er} juillet 2026, l'indemnité de sécurité d'existence s'élève à **23,7995 € par jour**.

La CSCBIE vous
souhaite
*de bonnes
vacances!*



Retrouvez toutes les informations sur
vos jours et votre pécule de vacances
sur **www.lacsc.be/vacances**

